

Service Environnement

AVIS A LA BATELLERIE N° 2025/11 RIVIÈRE BAÏSE

Le Directeur Départemental des Territoires de Lot-et-Garonne, chargé de la police de la navigation sur la rivière Baïse,

Vu le Code des Transports,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014231-002 du 19 août 2014 portant règlement particulier de police de la navigation sur la Baïse, dans le département de Lot-et-Garonne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2024-09-12-00001 du 12 septembre 2024, donnant délégation de signature à M. Henri BOUYSSES, Directeur Départemental des territoires de Lot-et-Garonne, en matière d'administration générale ;

Vu la décision n° 47-2025-01-31-00002 du 31 janvier 2025 donnant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

Vu la demande du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, en date du 29/04/2025;

INFORME

Les usagers de la rivière Baïse, d'une modification des horaires d'ouverture de l'écluse manuelle de Buzet-sur-Baïse :

- de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h 00 du 1er avril au 30 septembre inclus,
- de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00 du 1^{er} octobre au 31 octobre inclus.

Les écluses automatisées conservent les horaires indiqués dans le Règlement Particulier de Police de la navigation (RPP visé en préambule).

Agen, le 0 7 MAI 2025

Le chef de Service

Stéphane BOST

Date limite d'affichage: 1er novembre 2025